

# 1 INTRODUCTION





Site de Bernex-nord

## 1.1 MANDAT ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Sur la base d'un appel d'offre, la commune de Bernex a mandaté en janvier 2008 les bureaux Manzoni Schmidig architectes sàrl, MRS transport et développement, ainsi que Viridis environnement sàrl pour la révision de son plan directeur communal.

Les raisons qui ont conduit les autorités communales à réviser leur dernier plan directeur datant de 2001 sont liées à la perspective de la création, préconisée par le projet d'agglomération, d'un centre ou pôle régional au nord de la commune.

### ENJEUX ET INTENTIONS COMMUNALES

Les intentions exprimées alors dans le cahier des charges de l'appel d'offre étaient :

- Planifier dans le temps les développements
- Adapter les règlements de construction des villages
- Développer la cohésion sociale et l'identité communale
- Renforcer le réseau des espaces publics pour améliorer l'identité et le cadre de vie de la commune.
- Maintenir le patrimoine en projetant sa transformation
- Intégrer les problématiques du développement durable et de l'environnement.

## 1.2 BUT ET PORTÉE DE L'INSTRUMENT

Le plan directeur communal fixe les grandes lignes du développement futur de la commune (horizon de 15 ans environ) dans tous les domaines ayant un effet sur le plan spatial. Il permet à la Commune de préciser ses options d'aménagement et de les communiquer vers l'extérieur, au Canton, aux acteurs privés et aux habitants. Au cours du processus d'élaboration, le plan directeur offre la possibilité de générer plusieurs scénarios possibles, d'en évaluer les conséquences et de les mettre en discussion. L'objectif final est de créer un document de référence consensuel, issu d'une réflexion globale et servant à orienter les décisions communales en matière d'aménagement.

Le plan directeur doit être adopté par le Conseil municipal par voie de résolution et fait l'objet d'une large consultation.

Vis-à-vis de l'extérieur, le plan directeur est un bon instrument de communication et, à ce titre, il facilite les relations avec l'Etat, les communes voisines et les acteurs privés de l'aménagement. De plus, un préavis communal est mieux entendu et pris en compte par l'autorité cantonale s'il se base sur une vision globale et s'il repose sur une argumentation cohérente.

Depuis 1993, les communes peuvent initier un changement de zone, un plan localisé de quartier (plq) ou un plan de site. Ces prérogatives ont pour corollaire un surcroît de responsabilités et une obligation de coordination, que ce soit avec les communes voisines et avec le Canton.

Enfin, il reste à rappeler que le plan directeur communal sert de référence aux décisions au jour le jour, tout en les inscrivant dans la continuité de la gestion du territoire. Il permet de projeter les équipements nécessaires en fonction du développement prévu ou souhaité, d'acquérir les terrains pour leur réalisation, d'aménager et de gérer l'espace public, d'inscrire dans le temps les charges au budget.

## 1.3 CONTENUS DE L'ÉTUDE ET MÉTHODE

Le plan directeur précise les options d'aménagement et de développement dans les domaines suivants :

**URBANISATION, ÉQUIPEMENTS PUBLICS, ESPACES PUBLICS** : vocation des quartiers en précisant les grandes lignes de leur aménagement (type de densité des constructions, espaces libres, accès, etc.), implantation des projets prévus, réserve de terrain pour des équipements futurs, espace de déassement et de loisir.

**TRANSPORTS ET CIRCULATION** : desserte des nouveaux quartiers, modération de la circulation, cheminements piétons et deux roues, transports publics.

**ESPACE RURAL, PAYSAGE, NATURE** : secteurs à préserver, réseaux de biotopes, espaces de déassement, zones de verdure, espaces à maintenir libres.

**MOBILITÉ DOUCE** : plan directeur des chemins piétons, chemins de randonnées, perméabilité dans les nouveaux quartiers, etc.

L'étude du plan directeur est complétée par un plan directeur des chemins pour piétons. Ces deux plans directeurs sont complétés par un plan de mesures, précisant les actions à entreprendre ou à coordonner par la Commune.

### 1.3.1 GROUPE DE TRAVAIL

L'étude du plan directeur a fait l'objet d'un suivi important de la part des services techniques (Pierre Bariatti, Bernard Lugin) et du groupe de travail "plan directeur communal":

#### COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "PLAN DIRECTEUR COMMUNAL"

Mme Béatrice BEUCHAT, Conseillère municipale de la Commune de Bernex – Les Verts  
M. Philippe CHILLIER, Conseiller administratif de la Commune de Bernex – Parti Libéral  
M. Serge DAL BUSCO, Conseiller administratif de la Commune de Bernex – PDC  
M. Alain DUBOIS, Conseiller municipal de la Commune de Bernex – Parti Socialiste  
M. Blaise GALLAND, Conseiller municipal de la Commune de Bernex – Les Verts  
et Secrétaire de la commission "Aménagement et transports "  
M. Luc GIORIA, Conseiller municipal de la Commune de Bernex – PDC  
M. Yann MALLET, Conseiller municipal de la Commune de Bernex – Parti Radical  
et Président de la commission "Aménagement et transports "  
M. Marcel MACHEREL, Conseiller municipal de la Commune de Bernex – Parti Radical  
Mme Fabienne TAPERNOUX, Conseillère municipale de la Commune de Bernex – PDC  
Mme Claire-Anne WENGER, Conseillère municipale de la Commune de Bernex – Parti Libéral  
M. Jean WIDMER, Conseiller municipal de la Commune de Bernex et Président de la  
commission "Développement durable et sport" – Parti Socialiste

#### DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les communes d'Onex, Bernex et Confignon ont organisé plusieurs soirées-débats (Agoramobile 2-5 septembre 2008) sur le thème "Onex- Bernex-Confignon : un territoire en devenir". Ces soirées visaient en premier lieu à permettre à la population de s'exprimer très en amont des décisions concernant le devenir des 3 communes situées au coeur du projet d'agglomération. Il a été également l'occasion de donner une information sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois "Genève 2030". Deux séances publiques ont été organisées à Luchepelet pour présenter l'avancement des travaux du Pdcom le 25 novembre 2008 et le 17 novembre 2009.

Cette recherche de dialogue avec les habitants de la commune à un stade très préliminaire et dans un cadre non institutionnel était une gageure : l'abondance de matière technique et peu familière aux membres du groupe de travail et la problématique de la représentativité des membres sans pouvoir en référer de manière exhaustive à leur parti rendaient l'exercice difficile. Toutefois, la forte implication des membres et les préoccupations exprimées lors de ces séances de travail ou de présentation publique ont permis aux urbanistes de mieux cerner les problèmes posés et de les intégrer dans leurs propositions, notamment au sujet de l'offre en transport collectif qui reste une préoccupation majeure des habitants de la commune.

### 1.3.2 CONSULTATION

Communes de Confignon et d'Onex; Département du Territoire (DT) - Service des plans directeurs localisés; Service du plan directeur cantonal; Services des espaces publics et des infrastructures; Services des Monuments et des Sites; Domaine nature et paysage; Transports publics Genève (TPG); Eau (SPDE-DT-État de Genève); Agriculture, (RAE-DGA-DT-État de Genève); Nature (DGNP-DT-État de Genève), Flore (CRSF, CJB, Ville de Genève); Protection de l'air (SPAir-DT-État de Genève); Protection contre le bruit (SPBR-DT-État de Genève), (GESDEC-DT-État de Genève); Accidents majeurs (DGE-DT-État de Genève).

